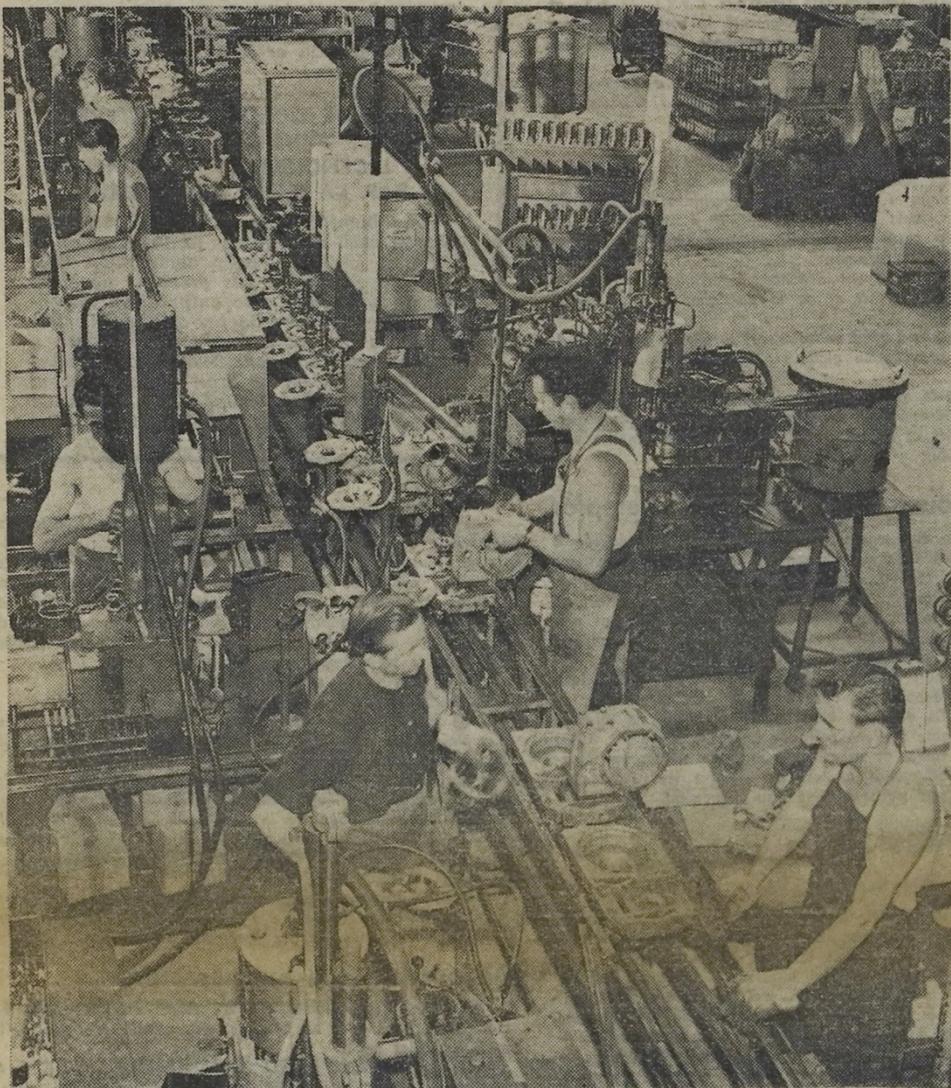




VOIX des métaux

N° 119
*
JUIN
1964
*
0,15 F



DIFFICULTÉS DANS L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'annonce faite par la direction de Peugeot de réduire à 42 h 30 à partir du 1^{er} juin les horaires de travail dans les usines de Sochaux, a une nouvelle fois attiré l'attention sur l'industrie automobile française.

Pourtant, jusqu'à ces derniers mois, tout semblait bien aller dans cette industrie et nombre d'articles de la presse dite spécialement tiraient encore en mars : « prévisions alarmantes non fondées », « pas de malaise profond », « le marché se réveille », etc.

Peugeot avec sa réduction d'horaire est venu perturber ce vent d'optimisme, et a montré l'extrême fragilité de la situation dans la construction automobile. Après ce coup d'envoi donné par Peugeot, d'autres constructeurs se mettaient dans le sillage, Renault qui faisait chômer pendant une journée, le 19 mai, les 3 000 travailleurs des forges fonderies de Billancourt, décide maintenant pour « réduire les commandes en cours », de faire chômer à tour de rôle durant une journée toute une série de départements : caoutchouc, câblage, mécanique, presse, etc., durant le mois de juin. Brissonneau à Creil qui monte la « Caravelle » pour Renault réduit également ses horaires, ainsi que Panhard.

Toutes ces décisions et celles qui le seront vraisemblablement dans les semaines qui viennent, et notamment dans les entreprises d'équipements et d'accessoires sont le résultat de la politique menée tant par l'ensemble des constructeurs que par le gouvernement et dénoncée depuis des années par notre Fédération et son Union Fédérale Automobile.

Les évolutions du commerce extérieur de l'automobile n'étaient-elles pas prévisibles depuis longtemps ? Lors de l'élaboration du IV^e Plan, lorsque nous soulignons que les prévisions d'exportations et d'importations n'étaient pas sérieuses, lorsque nous disions que la consommation intérieure ne pouvait se poursuivre au rythme prévu, on nous prenait pour d'âtres pessimistes. Quand nous demandions que des examens approfondis soient faits sur les perspectives réelles de l'industrie automobile afin de sortir des prévisions valables dans les domaines de la production, des ventes des investissements, ou des effectifs, nous ne rencontrions aucun écho. C'était, chez les constructeurs et avec la complicité de nombreux parmi l'administration, à qui en dirait le moins, et il était surtout important pour eux, d'une part de bien faire souligner dans le rapport destiné au Plan, les revendications des entreprises concernant la fiscalité, le crédit, le prix de l'essence et d'autre part de brouiller le plus possible les cartes afin que « la concurrence étrangère dans les mains de laquelle le rapport pouvait tomber ne puisse être au courant des vrais problèmes de l'industrie automobile française ».

Et cela alors que des voix considérées, comme autorisées, dans les milieux bancaires, à la Communauté Economique Européenne, chez les industriels de l'automobile même, annonçaient pour les années à venir la « dure bataille qui serait à livrer ».

Comment donc s'étonner que maintenant la crise pointe, et oblige à s'interroger sur les répercussions qu'elle aura dans les domaines économique et social.

Les travailleurs risquent encore d'être des victimes car pour eux, crise veut dire : licenciements, chômage, mutations, déclassements, cela veut dire aussi limitation du pouvoir d'achat, limitation de la consommation et n'est-ce pas ce que souhaite le gouvernement avec son « Plan de stabilisation ».

Le syndicalisme, et le nôtre en particulier, ne laissera pas une telle situation s'implanter. Plus que jamais et avec force, nous poursuivrons notre action pour que la pagaille économique que suscite et permet le capitalisme dans l'industrie automobile soit dénoncée et contrée, et pour qu'une planification réelle de ce secteur industriel puisse s'effectuer tant au niveau français qu'au niveau européen.

Dans l'ensemble des entreprises automobiles, les travailleurs mènent et poursuivront la lutte pour l'aboutissement de leurs revendications, d'amélioration des salaires, et de défense des droits syndicaux, mais aussi et surtout pour cette vraie réduction de la durée hebdomadaire de travail qu'ils réclament depuis des années, réduction devant s'effectuer sans aucune réduction des salaires ni accroissement des cadences individuelles de production.

André SOULAT.

LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

— Lors du dernier Comité national confédéral, en dehors du problème de l'évolution — dont nous parlons dans nos pages centrales — un examen approfondi a été effectué sur la situation économique et sociale.

— Au nom de la Fédération de la Métallurgie, Pierre Jeanne a souligné la collusion gouvernement-patronat en matière de salaires, l'importance des licenciements et des réductions d'horaires qui se poursuivent dans la métallurgie. Il a dénoncé l'attitude des directions qui utilisent le Fonds national de l'emploi pour licencier plus facilement, et celle du ministre du Travail qui malgré toutes ses déclarations sociales ne fait qu'entériner les décisions patronales. Quant à l'action, Pierre Jeanne a rappelé que notre fédération insiste sur la nécessité d'un plan d'action avec des objectifs prioritaires (notamment réduction de la durée du travail) et une action progressive et généralisée. Pour terminer, notre camarade insista sur la nécessité de suivre de près les problèmes des travailleurs immigrés et de veiller à ne pas laisser se développer un nouveau prolétariat en France.

— La motion adoptée par le Comité national constate que la prolongation par le gouvernement d'un « plan dit de stabilisation » qui devait être temporaire illustre bien que ces mesu-

res ont été incapables de s'attaquer aux causes fondamentales de l'inflation en France.

Après s'être élevée contre les licenciements et réductions d'horaires, la motion a réaffirmé la volonté d'utiliser le V^e plan, pour défendre les besoins essentiels des travailleurs (équipements sociaux, logements, écoles, hôpitaux, progression du niveau de vie et plein emploi), pour revendiquer les réformes de structures nécessaires à la réalisation de ces objectifs, pour contester un système économique dont les centres de décisions sont aux mains des représentants du capitalisme.

— La C.F.T.C. a rappelé ensuite ses objectifs prioritaires et notamment :

- S.M.I.G. à 2,73 F de l'heure ;
- Augmentation des prestations familiales de 20 % ;
- Ressources suffisantes pour les invalides ;
- Minimum d'allocation retraite de 311 F par mois pour les vieux travailleurs.

Elle demande d'autre part à toutes ses organisations d'agir pour l'aboutissement des revendications : salaires, réduction du temps de travail et extension des droits syndicaux.

AU COMITÉ NATIONAL C.F.T.C. :

ÉVOLUTION

73,70 %

POUR LES TEXTES

(Préambule et article premier)

23,36 % CONTRE

2,94 % ABSTENTION.

VOIR PAGES 4 ET 5

MÉTALLURGIE

ACTION

INFORMATION

Grèves et manifestations dans le Haut-Rhin

Durant tout le mois de mai, les métallurgistes du Haut-Rhin ont marqué leur volonté d'obtenir une augmentation substantielle de leurs salaires et appointements. Ainsi les journées des 5, 13, 21 et 26 mai connurent une expression de lutte rarement égalée, puisque l'ensemble des travailleurs de la métallurgie démontrait leur parfaite unité et leur désir de voir se réaliser leurs revendications.

A Mulhouse, 4 à 6 000 métallos de différentes entreprises manifestèrent à chaque reprise sur la voie publique, paralysant pendant des heures toute circulation en ville et au carrefour névralgique de la place de l'Europe.

A Thann également, de puissantes manifestations dans les rues de la ville, pendant les journées des 21 et 26 mai, attirèrent l'attention de toute la population sur le problème qui, aujourd'hui, ne concerne plus seulement la métallurgie, mais tous les travailleurs.

A Saint-Louis, Guebwiller et Masevaux, les travailleurs ont



Vue de la manifestation du 13 mai, à Mulhouse

participé en masse au mot d'ordre de débrayage. Des délégations à la mairie et à la sous-préfecture ont eu lieu dans les deux premiers secteurs.

Pour les métallurgistes haut-rhinois, le jeu du patronat, appuyé en cela très nettement par le gouvernement, et son plan de stabilisation a assez duré. Par leur union, par leur solidarité, ils arracheront une nouvelle victoire.

Grèves et lock-out aux A. C. D. B. (Dunkerque)

Le mouvement des Ateliers et Chantiers de Dunkerque-Bordeaux a démarré par le dépôt d'un cahier de revendication pour le renouvellement d'un accord de salaire s'achevant au 31 mars 1964. Dès février, les syndicats déposaient leurs revendications, mais les propositions faites par les patrons ne pouvant donner satisfaction, des grèves tournantes se déclenchèrent par atelier et service.

La direction ramènera pour tous l'horaire à 40 heures, mais les mouvements continuèrent jusqu'au 26 avril. Alors que seuls étaient effectués une manifestation avec défilé en ville et une réunion pour le compte rendu de la réunion du C. E., la direction faisait fermer illégalement, le 10 mai au soir, toute l'entreprise. Les discussions s'engagèrent, mais les propositions de la direction furent jugées insuffisantes et les organisations syndicales refusèrent de signer l'engagement écrit qui leur était demandé de suspendre tout mouvement à l'intérieur de l'usine.

Après discussion à l'inspection du travail et adoption d'un



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SYNDICATS DE LA MÉTALLURGIE C.F.T.C.

Rédaction - Administration :
5, rue Mayran - PARIS (9^e)
Téléphone : TRUdaine 14-50
Le Gérant : Jean MAIRE

Publicité : « PUBLICAT »
24, boul. Poissonnière - PARIS (9^e)
Téléphone : PROvence 86-51

Imp. spéciale « VOIX des MÉTAUX »
28-30, Place de l'Eperon - LE MANS

Travail exécuté par des syndiqués

statu quo, le travail reprenait le 26 mai et les négociations paritaires sont en cours.

A la S. N. E. C. M. A. contre la force de frappe

Le 29 avril, les élus du comité central d'entreprise de la S.N.E.C.M.A. ont voté à l'unanimité une motion adoptée également par les représentants syndicaux C.F.T.C., C.G.T. et F.O. dans laquelle, après avoir commenté la série de mesures graves qui sont ou vont être prises touchant à l'ensemble des structures de la société, il est déclaré notamment :

« A la faveur d'une situation, conséquence d'une orientation politique voulue par le gouvernement et la direction, et que le C.C.E. n'a cessé de combattre :

- Orientation vers la force de frappe ;
- Crédits à des fins uniquement militaires ;
- Fusions de sociétés ou de trusts par des accords internationaux, ou dans le cadre européen, sacrifiant l'industrie du moteur français, trois centres S.N.E.C.M.A. vont subir les conséquences de cette orientation politique néfaste : Billancourt, Kellermann et Suresnes.

Les élus du C.C.E. ont dénoncé, à maintes reprises, les dangers de l'accord Pratt et de la politique de la force de frappe.

Ils dénoncent la tutelle militaire qui amène la S.N.E.C.M.A. à renoncer à sa vocation globale : l'étude et la fabrication de moteurs.

Ils accusent la direction générale et le mouvement de suivre délibérément une ligne qui va se traduire par une réduction des effectifs et engager la S.N.E.C.M.A. tout entière vers la force de frappe.

Nantes poursuit sa lutte pour l'emploi

Le 12 mai, une puissante manifestation a été réalisée à Nantes au cours d'un débrayage, à l'appel des organisations C.F.T.C., C.G.T. et F.O. de la Métallurgie.

En effet, après tous les licenciements de ces derniers mois ce sont maintenant les travailleurs des A. C. N. qui sont menacés de 490 licenciements que la direction tente de camoufler par 350 pré-retraites.

Les travailleurs nantais disent « Non » à la politique patronale qui, depuis dix ans, a amené la suppression de 6 000 emplois. Ils disent « NON » au chômage, ils refusent de payer « la note » d'une politique basée sur le profit. C'est pourquoi, sans trêve, et avec toute la force nécessaire, Nantes et les métallurgistes nantais poursuivront leur lutte pour que les travailleurs puissent vivre plus dignement.

Les monteurs de la R. 8. réclament du social

Répondant à l'appel de leurs organisations syndicales C.F.T.C. et C.G.T., les travailleurs de Renault Flins ont arrêté le travail pendant trois heures le jeudi 30 avril.

Cet arrêt de travail général intervenait après des mouvements organisés méthodiquement « secteur par secteur », fut largement suivi par le personnel ; l'originalité de ce débrayage fut l'organisation d'une manifestation en bordure de la nationale 13 qui consistait à remettre aux automobilistes, avec le sourire, un papier disant notamment :

« Au moment où beaucoup d'entre vous partent en week-end prolongé, nous ne voulons pas vous retarder, mais, au contraire, vous dire pourquoi nous sommes ici... »

« Vous avez souvent entendu parler de l'industrie automobile, de son haut niveau de technicité. Oui, c'est vrai, nous travaillons dans des usines où le progrès technique règne. »

« Mais nous ne profitons pas de ce progrès. »

« Nous avons les horaires de travail les plus longs d'Europe. Chez Renault, en 1963, nous avons fait 190 heures de travail de plus que chez Volkswagen... »

« Sachez et faites savoir autour de vous que les travailleurs de chez Renault veulent LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL. »

Contre les licenciements Bull

384 travailleurs viennent d'être licenciés aux A.P.S. Bull à Saint-Quentin dans une région où la situation est déjà extrêmement grave sur le plan de l'emploi, et sans aucune possibilité de reclassement sur le plan local.

POUR LE DROIT SYNDICAL

CHEZ CROUZET, A VALENCE

La direction n'a pu obtenir le licenciement de notre camarade Souliard.

Accusé d'avoir affiché des informations dans des conditions irrégulières, Souliard fit l'objet d'une demande de licenciement de la part du patron. Ce licenciement fut d'abord autorisé par le comité d'entreprise (6 délégués indépendants votant pour le licenciement) mais dans des conditions irrégulières. Le vote ayant été recommencé, le licenciement fut refusé par le comité (abstention des 6 délégués indépendants). L'inspecteur du travail devait le refuser à son tour le 4 juin. L'action se poursuit pour la réintégration effective de notre camarade.

2 500 F DE DOMMAGES-INTERETS POUR LE SYNDICAT A LA SUITE DU LICENCIEMENT DE CHERON PAR LA S.G.E. A VILLEMUR

Voilà bientôt deux ans, notre camarade Chéron était licencié par la direction de la S.G.E. à Villemur, pour avoir mené une grève jugée illicite. Les grévistes devaient par la suite subir une amputation importante sur la prime de fin d'année. Le tribunal de grande instance de Toulouse a jugé que ces faits constituaient des atteintes caractérisées au droit syndical et a, en conséquence, attribué 2.500 francs de dommages-intérêts au syndicat C.F.T.C.

Face à cette situation, le syndicat de la Construction Electrique C.F.T.C. de Paris souligne notamment :

« Nous dénonçons à nouveau les contradictions existantes entre les impératifs de profits et de bénéfices que veulent réaliser les différents groupes en présence, et le maintien de l'autonomie de l'entreprise, son développement technique et de ses activités de recherche, comme l'incapacité de ces groupes à assurer le plein emploi des travailleurs. »

Nous réaffirmons nos positions :

- Opposition à tout licenciement quel qu'il soit ;
- Négociation et discussion de l'ensemble des problèmes d'emploi et de travail, d'une part avec la direction générale de la compagnie, d'autre part avec le gouvernement ;
- Discussion immédiate, entre les organisations syndicales et la direction, de l'augmentation immédiate des salaires ;
- Nationalisation de la Compagnie des Machines Bull ; seule solution capable d'assurer à la fois l'autonomie de l'entreprise, le développement de la recherche, l'accroissement du potentiel technique et le plein emploi.

Nous exigeons du gouvernement qu'il prenne toute mesure pour assurer la sécurité de l'emploi de l'ensemble du personnel de la Compagnie des Machines Bull. »

De nombreuses autres actions...

Ces dernières semaines ont été riches en lutte dans les entreprises, lutte qu'il ne nous est pas possible de relater. Il faudrait parler de :

— L'ACTION QUI A ETE PAYANTE CHEZ RICHON A TOURNUS, malgré les tentatives d'intimidation de la direction : 7 % d'augmentation, réintégration d'un licencié, accord pour l'organisation d'élections de délégués.

— LA LUTTE QUI SE MENE AUX USINES METALLURGIQUES DE MARQUISE (filiale de la Compagnie des Compteurs), où la direction a fermé l'entreprise, suite aux nombreux débrayages qui avaient lieu chaque jour.

— L'ACTION MENE CHEZ BURDET, A DAMPRICHARD (DOUBS) qui permit d'obtenir, après deux après-midi de grève, des augmentations de salaires allant jusqu'à 0,30 F de l'heure ;

— LES DEBRAYAGES QUI SE POURSUIVENT A NEURPAX, A GRENOBLE ; ainsi que des luttes qu'ont menés et que poursuivent les travailleurs de la S.F.A.C., à Saint-Etienne, contre les licenciements et les interventions qui ont eu lieu ces derniers jours à ce sujet au ministère du Travail.

Il faudrait rappeler tout cela pour montrer, à ceux qui ne veulent pas voir et qui ne veulent pas comprendre, que, moins que jamais, les travailleurs ne se laissent prendre aux promesses et aux discours et expriment chaque jour davantage leur volonté de vivre en hommes libres, respectés et responsables.



LE CONSEIL FÉDÉRAL et l'action revendicative

REUNION DU CONSEIL FEDERAL

Le Conseil fédéral a fait le point sur l'action revendicative, lors de sa réunion des 5 et 6 juin ; il a estimé que l'action devait se poursuivre sur :

LES SALAIRES - LA DUREE DU TRAVAIL LE DROIT SYNDICAL

Face à la politique patronale et gouvernementale, l'action doit être coordonnée et généralisée ; parmi les objectifs prioritaires, la Fédération est décidée à faire avancer celui de la réduction hebdomadaire de la durée du travail.

Parmi les autres problèmes qui ont retenu l'attention du Conseil, il y a ceux de l'emploi avec les licenciements, les réductions d'horaires, le travail pour les jeunes.

ENTREVUE AU MINISTERE DU TRAVAIL

Les Fédérations des Métaux C.F.T.C., F.O. et C.G.T. ont été reçues le 3 juin par M. Grandval, ministre du Travail ; elles ont renouvelé leur demande de réunion de la commission mixte nationale de la Métallurgie afin de discuter avec le Syndicat patronal national (U.I.M.M.) des revendications des métallurgistes.

Le Ministre doit voir l'U.I.M.M. et reprendre contact avec les Fédérations dans de brefs délais.

REUNIONS INTERFEDERALES

Plusieurs réunions interfédérales ont eu lieu courant mai et début juin pour examiner la situation, préciser les revendications et envisager les moyens d'action nécessaires à leur aboutissement.

A la réunion du 3 juin, les Fédérations ont fait le point sur l'entrevue avec Grandval et échangé leurs vues sur les modalités pratiques du retour progressif aux 40 heures.

Les Fédérations ont décidé de se maintenir en contact.

DROIT DE GREVE

Le Conseil fédéral affirme sa solidarité avec le syndicat C.F.T.C. de la navigation aérienne en lutte contre la suppression du droit de grève et dénonce vigoureusement cette nouvelle atteinte au droit des travailleurs.

Nous ne pouvons rester indifférents devant un gouvernement qui rogne peu à peu un droit essentiel pour les travailleurs.

LES SUBVENTIONS POUR L'ÉDUCATION OUVRIÈRE

B. Frachon, secrétaire général de la C.G.T., étant parti en guerre dans « L'Humanité » du 21-4-64, à propos des subventions pour l'éducation ouvrière, les troupes locales et régionales C.G.T. ont allégrement emboîté le pas et n'ayant pas la dialectique de B. Frachon s'en donnent à cœur joie pour attaquer et essayer de salir les autres organisations.

Que dit B. Frachon ? « Il n'y a pas à avoir de scrupules à exiger et à obtenir de l'Etat qu'il donne les fonds nécessaires au fonctionnement de cette partie importante de l'éducation nationale que sont les centres syndicaux de formation des cadres. »

Par conséquent, suivant les propos mêmes du secrétaire général de la C.G.T., ces fonds ne mettent nullement en cause l'indépendance des syndicats : avis aux rédacteurs des tracts C.G.T. de Denain, Rochefort, La Pallice et autres lieux.

Que reproche B. Frachon ? La C.G.T. n'a touché en 1963 que 14 328 000 anciens francs et « il y a danger pour la réputation, l'intégrité et l'indépendance des organisations qui accepteraient d'être privilégiées du fait d'un ministre et qui ne s'élèveraient pas contre la discrimination dont elles seraient les bénéficiaires. »

La réponse est simple : La C.F.T.C. a toujours affirmé clairement — y compris devant le gouvernement — qu'elle était contre toute discrimination dans la répartition des fonds en matière d'éducation ouvrière ; quant à l'intégrité et à l'indépendance à l'égard du gouvernement ou des partis (y compris à l'égard du parti qui se veut celui de la classe ouvrière et dont B. Frachon est membre du bureau politique), nos positions et nos actions tant sous la IV^e que sous la V^e sont suffisamment connues.

Que veut B. Frachon ? Les fonds devraient être répartis par une commission où seraient représentées toutes les organisations et le seul critère admis pour la répartition soit la représentativité de chacune d'elles.

Réponse : Les fonds doivent être également répartis en fonction de l'effort réalisé par les organisations ; la C.G.T., il y a quelques années, n'était pas si ardente pour que les comités d'entreprise financent le congé-éducation et les camarades C.F.T.C. se sont souvent battus seuls.

C'est si vrai qu'il y a encore trop de comités d'entreprise où la C.G.T. est majoritaire et où il n'y a pas encore de paiement du congé-éducation.

Curieuse attitude que celle de la C.G.T. qui, en pleine période d'action revendicative, tout en appelant à l'UNITE attaque et essaie de salir les autres organisations !

Quand la Fédération de l'agriculture C.G.T. touche en 1963, 6 millions d'anciens francs — pour la promotion sociale en agriculture, nous ne l'accusons pas d'être vendue à Pisani. Les 14 millions d'anciens francs que la C.G.T. a touchés en 1963 des fonds du ministère du Travail n'ont pas mis en cause son indépendance, qu'elle veuille bien croire qu'elle n'a le monopole ni de l'honnêteté ni de l'indépendance.

Et puis à qui profite cette mauvaise attaque ? Sinon à décourager un peu plus les travailleurs et à faire le jeu des adversaires du mouvement ouvrier.

Vraiment superfétatoire !...

« Syndicalisme Hebdo » du 9 mai, a publié la photocopie de la lettre de l'U.I.M.M. (1) relative au procès Michelin et les commentaires de notre camarade Lesire-Ogrel.

Il n'est cependant pas inutile de redire quelques mots sur cette attitude du Syndicat patronal national de la métallurgie.

Après sept ans de lutte, sur plainte de la C.F.T.C. seule, la C.G.T. n'ayant pas cru devoir s'y associer, Michelin, seigneur du caoutchouc, est condamné pour refuser au Comité d'entreprise la gestion des œuvres sociales.

Il a fallu passer par un tribunal correctionnel, quatre cours d'appel et revenir trois fois devant la chambre criminelle de la Cour de cassation.

L'U.I.M.M. estime, quant à elle, que :

La chambre criminelle de la Cour de cassation n'est pas, de par ses fonctions, complètement avertie de toutes les questions sociales...

... Dans ces conditions, nous pensons que les entre-

prises peuvent continuer, comme par le passé, à verser directement aux œuvres ayant la personnalité, la contribution qui leur revient, le comité étant au courant de ces versements.

Sans doute pourra-t-on faire comprendre assez facilement au comité de bonne foi qu'il est vraiment superfétatoire de procéder à deux versements successifs d'une même somme, l'un de l'employeur au comité et l'autre du comité à l'œuvre en cause...

Il y aura, bien sûr, quelques difficultés, ajoute le chef de service Leblanc, signataire de la lettre, mais qui devraient s'amenuiser et s'éteindre au fur et à mesure que l'on s'éloignera du moment où la C.F.T.C. a lancé sa propagande.

— Et voilà ! Après cela, n'est-il pas vraiment superfétatoire — pour parler comme M. Leblanc — de parler de la bonne foi de l'U.I.M.M. ?

(1) U.I.M.M. : Union des Industries Métallurgiques et Minières.

SESSION DES SECRÉTAIRES DES SYNDICATS de la MÉTALLURGIE des ALPES



Au bureau de la session : P. Jeanne, secrétaire général ; J. Ducret, secrétaire permanent de l'Union Métaux ; R. Chevallier et P. Peignénot, du bureau de l'U. Métaux.

Les secrétaires des syndicats de la métallurgie C.F.T.C. des départements de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie se sont réunis les 23 et 24 mai dernier à Sévrier. Ils ont fait le point de la situation sociale, économique et syndicale dans les trois départements et procédé à un large débat sur les problèmes de l'évolution du mouvement.

La motion qui concrétisa les travaux souligne notamment :

« Les secrétaires C.F.T.C. rappellent que les luttes menées par le syndicalisme, n'ont pas simplement pour but l'amélioration du bien-être social, mais de lutter

pour la création d'une société d'hommes libres et responsables.

« Dans le domaine économique, les conflits de Neyrpic, de Bouchayer à Grenoble, la Savoisiennne à Aix-les-Bains, S.N.R. à Annecy, font apparaître le pouvoir absolu du capitalisme dans la gestion de l'entreprise et l'importance des trusts, sans oublier la place des banques qui prennent de plus en plus d'importance dans la vie économique et du travail. La mainmise de M. Glasser sur Neyrpic est lourde de conséquences tant pour les métallos de l'entreprise que pour la métallurgie de Grenoble et de la région. »

L'évolution de la C.F.T.C.

« On prend souvent moins de risques en période de transformations rapides, lorsqu'on va hardiment de l'avant que lorsqu'on cherche à s'abriter derrière d'anciennes barrières dont l'efficacité est devenue douteuse » écrivait G. Berger.

Dans un monde en évolution rapide, pour ne pas dire vertigineuse, le statu-quo, la peur du risque ne peuvent qu'aboutir à l'inefficacité, à la sclérose, à la disparition ; c'est ce qu'a compris la majorité de la C.F.T.C. lorsque délibérément, consciemment, démocratiquement elle a décidé de poser les problèmes de son évolution.

Au milieu de tant de partis et de groupements tournés vers le passé, incapables de se renouveler, notre syndicalisme apparaît comme une force jeune et dynamique, ayant le courage de poser les problèmes aux autres, ce qui est toujours facile, mais aussi de se les poser à elle-même, ce qui est plus difficile.

Mais la marche vers l'avenir n'est pas la simple prolongation du passé, elle implique sa mise en question « VOULOIR EN 1940, AUGMENTER NOTABLEMENT LA VITESSE DE L'AVION EN CONSERVANT L'HYPOTHÈSE DE SA TRACTION PAR HELICE, C'ÉTAIT SE HEURTER A UN PLAFOND. POUR LE DÉPASSER, IL A FALLU L'INNOVATION DU REACTEUR QUI SORTAIT DE L'HYPOTHÈSE » (P. ANTOINE). Personne ne peut affirmer et aucun opposant aux positions confédérales ne le fait, que l'évolution ne soit pas nécessaire.

Certains parlent de « RENOVATION » mais plus que de rénovation dont l'une des définitions est le « RETABLISSEMENT D'UNE CHOSE DANS L'ÉTAT OU ELLE

ÉTAIT AUPARAVANT », c'est surtout d'imagination et d'innovation dont notre syndicalisme a besoin.

Notre hypothèse :

C'est qu'ayant constaté que les chrétiens étant sortis du ghetto dans lequel ils étaient enfermés et ils s'étaient enfermés pendant des décades, celles pendant lesquelles s'est bâti le mouvement ouvrier, ces chrétiens étaient capables --- de vivre leur condition d'hommes avec les autres hommes --- de promouvoir les grandes valeurs qui ne sont la propriété de personne mais sont communes à un grand nombre d'hommes --- d'assurer leur propre destin individuel mais aussi celui de l'humanité tout entière.

Notre hypothèse : c'est aussi qu'une grande centrale syndicale démocratique est possible dans notre pays, possible mais aussi nécessaire si nous voulons être efficaces pour la défense des intérêts, intellectuels et moraux des travailleurs.

Les risques nécessaires

Il y a des risques bien sûr, mais la vie n'est-elle pas un risque perpétuel ?

De l'autre côté, en tout cas pour ceux qui sont tournés vers le passé, pour ceux qui refusent le risque il y a la certitude, celle que décrivait Mounier lorsqu'il parlait de ces poissons qui ont refusé l'avenir de la peau nue, se sont réfugiés dans des recoins tranquilles, vivent d'épaves et sont devenus des moules et des huîtres.

ALLER HARDIMENT DE L'AVANT...

Au lendemain de la libération, F. Hennebicq, responsable de la Fédération Gaz-Electricité et un de ceux qui luttèrent pour le changement de statuts de 1947 déclara : « PLUS QUE DE PAIN, C'EST D'ESPOIR QUE LA CLASSE OUVRIÈRE A BESOIN. »

Etre un espoir, tel est le sens de l'action entreprise par la C.F.T.C. pour adapter son titre, ses statuts et ses structures dans un monde qui ne ressemble plus guère à celui de 1920, de 1936 ou même de 1945.

Les nouveaux textes

Il faut tout d'abord et une nouvelle fois, souligner que ces textes sont le résultat de longues discussions suite à un travail d'études et de réflexions d'un nombre important de syndicats.

Compromis comme le sont tout texte et toute position élaborés démocratiquement, ils ne peuvent donner totale satisfaction à tout et à chacun.

Ils sont cependant suffisamment clairs et précis : --- ON Y RETROUVE SANS ÉQUIVOQUE LES VALEURS auxquelles notre syndicalisme se réfère et pour lesquelles il s'est battu et continue de se battre.

--- LES AFFIRMATIONS Y SONT SUFFISAMMENT NETTES face au capitalisme comme au communisme totalitaire pour éviter toute équivoque.

--- AUCUN DÉMOCRATE VÉRITABLE --- croyant ou non --- ne peut y trouver quelque chose qui aille à l'encontre de ses convictions ou de sa foi.

--- Qui plus est, CES TEXTES SONT SUFFISAMMENT DYNAMIQUES pour entraîner à l'action de nombreux travailleurs encore en dehors des organisations syndicales.

Confiance

Ils sont nombreux ceux qui aujourd'hui nous observent parmi les travailleurs, parmi aussi les autres organisations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Ce problème concerne, en effet, non seulement le syndicalisme français mais aussi le mouvement ouvrier international.

Ils sont nombreux aussi ceux qui souhaitent l'échec de l'œuvre entreprise, il y a bien sûr des réactionnaires de tout crin et de tout poil sachant au besoin s'abriter derrière les grandes déclarations doctrinales, qui ne sont trop souvent que rideau de fumée destiné à camoufler un conservatisme fonceur et le manque d'imagination créatrice.

Il y a aussi ceux qui prétendent avoir le monopole de direction des luttes ouvrières et qui ne tiennent pas à avoir à côté d'eux une force autonome.

A cela, il faudrait ajouter un certain nombre d'attardés, accrochés à de vieux schémas ou à des formes d'action dépassées.

Malgré tout cela, nous avons profondément confiance parce que cette évolution, cette adaptation de notre syndicalisme répond aux problèmes et aux aspirations de la grande majorité des travailleurs de notre temps.

LA C. F. T. C. CONTINUE A PROGRESSER DANS LA MÉTALLURGIE

La Fédération de la métallurgie C.F.T.C. vient de communiquer une première étude qu'elle a réalisée sur les élections de délégués du personnel concernant l'année syndicale 1963-1964, poursuivant en cela les études qu'elle effectue régulièrement sur ces élections. Les résultats analysés concernent 148 établissements de la métallurgie pour des élections ayant eu lieu entre septembre 1963 et mai 1964, et portent sur 257 000 travailleurs.

Ils ont été regroupés comme lors de chacune de nos précédentes études en six secteurs industriels : automobile, sidérurgie, construction électrique, navale, aéronautique et mécanique générale. Quelques constatations rapides

a) DIMINUTION DES ABSTENTIONS

Bien que le pourcentage général des abstentions représente encore 20 % des inscrits, il est intéressant de constater une régression des abstentions par rapport à l'an passé.

b) PROGRESSION INTÉRESSANTE DE LA C. F. T. C.

La C.F.T.C.-Métaux enregistre une progression de 4 600 voix et de 1.4 % des inscrits, la progression la

plus importante ayant été réalisée dans l'automobile et dans la sidérurgie.

c) FAIBLE PROGRESSION DE LA C. G. T.

Sur l'ensemble, la C.G.T. ne fait guère plus que maintenir ses voix, sauf dans la sidérurgie où une progression est exprimée.

d) FORCE OUVRIÈRE ET LES AUTRES SYNDICATS RÉGRESSENT

Les diverses autres organisations continuent leur régression et ne représentent qu'à peine un tiers de l'influence de la C.F.T.C.

Ces résultats sont encourageants pour les militants et les adhérents C.F.T.C., ils sont le témoignage de la confiance sans cesse accrue que les travailleurs des usines de la métallurgie accordent à l'action que nous menons et aux positions que nous défendons.

Au Comité National de la C. F. T. C. : Évolution : 73,70 % POUR LES TEXTES

Le Comité national de la C.F.T.C. qui s'est tenu les 29 et 30 mai, avait, parmi les points de son ordre du jour, à débattre de la question de l'ÉVOLUTION DE LA CONFÉDÉRATION.

Après la présentation par Eugène Descamps, secrétaire général, du rapport sur l'évolution du mouvement, et les commentaires apportés par Gérard Espéret sur le travail de la commission confédérale concernant les amendements proposés sur l'article premier et le préambule des nouveaux statuts, une franche mais toujours fraternelle discussion s'est engagée.

Jean Maire, secrétaire général de la Fédération, au cours de l'intervention qu'il fit au nom de notre organisation rappela de l'intervention qu'il fit au nom de notre dernier Conseil fédéral a décidé de prendre en considération les textes qui sont proposés.

Deux votes importants eurent lieu pour concrétiser les débats.

● L'un relatif à un amendement présenté par l'Union départementale du Bas-Rhin et la Fédération des mineurs, demandant que soit ajoutée la mention « Pour l'application de ses principes fondamentaux, la confédération se réclame et s'inspire de « la morale chrétienne ».

Il donna les résultats suivants :

Pour : 23,67 %
Contre : 75,1 %
Abst. : 1,3 %

● L'autre vote relatif à la prise en considération des nouveaux projets de textes sur le préambule et l'article premier donna les résultats suivants :

Pour : 73,7 %
Contre : 23,36 %
Abst. : 2,94 %

● Ces débats et ces votes ont été positifs et comme le soulignait Eugène Descamps dans sa réponse aux interventions : « Nous avons écrit tous ensemble une page de la C.F.T.C. de 1936 à aujourd'hui. L'organisation doit maintenant écrire une autre page. Des hommes jeunes nous posent des problèmes que nous, hommes de 40 ans, ne nous posons pas. Nous allons construire une Centrale largement ouverte. »



PROJET DE PRÉAMBULE NOUVELLE RÉDACTION

Tout le combat du mouvement ouvrier pour la libération et la promotion collective des travailleurs est basé sur la notion fondamentale que tous les êtres humains sont doués de raison et de conscience et qu'ils naissent libres et égaux en dignité et en droits.

Dans un monde en évolution marqué par le progrès de techniques qui devraient servir à son épanouissement, le travailleur est plus que jamais menacé par des structures et des méthodes, déshumanisantes ou technocratiques qui font de lui un objet d'exploitation et d'asservissement.

Face aux conflits qui déchirent le monde, aux menaces de destruction de l'humanité par les armes nucléaires, les exigences de justice, de fraternité et de paix entre les peuples sont plus impérieuses que jamais.

Le syndicalisme est pour les travailleurs l'instrument nécessaire de leur promotion individuelle et collective et de la construction d'une société démocratique.

Pour cela, il doit rester fidèle à ses exigences premières de respect de la dignité de la personne humaine qui inspirent son combat pour la liberté et la responsabilité, pour la justice et la paix.

C'est pourquoi, la Confédération affirme sa volonté d'être une grande centrale démocratique répondant pleinement aux aspirations des travailleurs. Pour cela, elle entend développer son effort d'adaptation en restant fidèle à l'inspiration qu'elle a toujours trouvée dans les exigences fondamentales de la personne. Elle est résolue à poursuivre sa lutte pour les droits essentiels de l'homme, de la famille et des groupes dans le respect des devoirs qui en découlent.

Tout homme a droit à être traité comme une personne. À chacun doit être garanti le plein exercice de la liberté de conscience, d'opinion et d'expression, comme le droit de constituer des associations qui lui permettent de satisfaire aux divers besoins de la vie en société.

Tout homme a le droit de diriger sa vie, de développer sa personnalité au sein des divers groupes et des communautés naturelles dont la première est la famille et, pour ce faire, de disposer pour lui-même et les siens, de biens matériels, culturels et spirituels.

Tout homme a droit de vivre dans une démocratie qui lui assure l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'objectivité de l'information, une participation active à l'élaboration et au contrôle des décisions politiques.

Les catégories sociales, les régions et peuples les plus dévalorisés ont droit à la solidarité effective de la société humaine dont l'organisation doit constamment inciter chaque homme et chaque groupe ou communauté plus favorisés aux devoirs que cette solidarité exige.

Au travailleur, la société doit garantir : --- Le droit à un emploi assuré et librement choisi,

le droit à un revenu lui permettant, ainsi qu'à sa famille, une vie conforme aux possibilités de la civilisation moderne et le droit à la propriété des biens nécessaires à son existence ;

--- Le droit à des conditions de vie et de travail garantissant l'intégrité et le développement de sa personne, à la solidarité effective de la Communauté, notamment dans le chômage, la maladie et la vieillesse ;

--- Le droit au libre exercice de l'action syndicale, y compris le droit de grève, et à la responsabilité à tous les échelons de la vie économique et sociale ;

--- Le droit pour son organisation syndicale de défendre ses intérêts partout où ils sont en cause.

Sur ces bases, la Confédération veut réaliser un syndicalisme de masse solidement implanté sur les lieux de travail regroupant les travailleurs et les travailleurs de toutes catégories solidaires qui, respectant la philosophie, la religion, la motivation où chacun d'eux peut puiser les forces nécessaires à son action, veulent s'unir pour construire ensemble cette société démocratique basée sur les valeurs fondamentales auxquelles elle se réfère.

Dans la fidélité aux plus profondes traditions du mouvement ouvrier français, la Confédération, convaincue que ces perspectives sont de nature à rassembler les travailleurs.

DECIDE de se donner comme article premier de ses statuts :

PROJET D'ARTICLE 1er NOUVELLE RÉDACTION

La Confédération réunit des organisations syndicales ouvertes à tous les travailleurs résolus --- dans le respect mutuel de leurs convictions personnelles, philosophiques, morales ou religieuses --- à défendre leurs intérêts communs et à lutter pour instaurer une société démocratique d'hommes libres et responsables.

La Confédération et ses organisations affiliées affirment que la dignité de la personne humaine, base universelle des droits de l'homme à la liberté, la justice et la paix, est exigence primordiale de la vie sociale, commande l'organisation de la société et de l'Etat.

En conséquence, les structures et les institutions de la société doivent :

a) Permettre à tout être humain, dans les domaines individuel, familial et social, de développer sa personnalité en assurant la satisfaction de ses besoins matériels, intellectuels et spirituels au sein des divers groupes et communautés auxquels il appartient ;

b) Offrir à chacun des chances égales d'accéder à la culture et de prendre ses responsabilités dans la construction de la société ;

c) Réaliser une répartition et un contrôle démocratique du pouvoir économique et politique assurant aux



Vue partielle du Comité national

travailleurs et à leurs organisations syndicales le plein exercice de leurs droits.

De ce fait, la Confédération conteste toute situation, toute structure, tout régime qui méconnaissent ces exigences. Elle combat donc toutes les formes de capitalisme et de totalitarisme.

La Confédération estime également nécessaire de distinguer ses responsabilités de celles des groupements politiques et entend garder à son action une entière indépendance à l'égard de l'Etat, des partis, des églises, comme de tout groupement extérieur.

Sans poursuivre par principe un développement systématique des antagonismes existant dans la société, elle entend dans son action susciter chez les travailleurs une prise de conscience des conditions de leur émancipation. Elle choisit, dans une totale autonomie et en fonction de ses principes, les moyens et les alliances qu'elle juge utile de mettre en œuvre pour réaliser ses objectifs.

La Confédération --- fondée sur la démocratie interne de ses propres organisations et assurant à chacune d'elles sa part dans les délibérations et les décisions confédérales --- combat pour la défense et l'extension des libertés démocratiques.

Pour atteindre les objectifs qu'elle s'assigne, elle développe systématiquement la formation de ses adhérents conformément aux valeurs auxquelles elle se réfère.

Elle proclame que le syndicalisme doit assumer sa part de responsabilités dans l'organisation mondiale indispensable au développement des libertés, à la solidarité entre les peuples et au maintien de la paix.

Élections de délégués du personnel dans la métallurgie

Statistique sur 48 Ets 1963 (Sept. 62 à Mai 63) 1964 (Sept. 63 à Mai 64)

SECTEUR	Année	Inscrits	Votants	C.G.T.	C.F.T.C.	F.O.	C.G.C. Divers
Automobile	1964	58 981	49 201	27 266	15 987	2 531	459
7 établissements	1963	57 132	46 714	26 644	14 259	2 730	734
Sidérurgie	1964	94 712	70 837	37 955	23 821	3 898	2 487
29 établissements	1963	92 319	68 307	36 148	22 360	3 703	1 958
Construction électr.	1964	34 390	27 522	12 987	10 191	873	1 091
29 établissements	1963	34 848	27 908	13 267	9 903	1 084	1 554
Navale	1964	14 273	12 182	5 535	3 471	2 561	323
5 établissements	1963	14 841	12 553	5 615	3 374	2 910	316
Aéronautique	1964	26 128	22 372	12 170	4 372	3 415	1 155
14 établissements	1963	24 975	21 165	11 443	3 533	3 252	1 443
Mécanique générale	1964	28 579	24 108	10 940	8 606	1 561	762
64 établissements	1963	29 005	24 201	10 987	8 404	1 808	1 073
Totaux		257 063	206 222	106 853	66 448	14 839	6 277
		253 121	200 848	104 104	61 833	15 487	7 079
% sur inscrits	1964		80,22 %	41,56 %	25,84 %	5,72 %	2,43 %
	1963		79,34 %	41,12 %	24,42 %	6,11 %	2,78 %
% sur votants	1964			51,81 %	32,22 %	7,19 %	3,03 %
	1963			51,83 %	30,78 %	7,71 %	3,51 %



Ces jeunes mécaniciens d'Asie veulent devenir de bons professionnels, mais ils ont besoin aussi que nous les aidions, que nous aidions leurs syndicats, pour les luttes qu'ils ont à mener pour le droit à la vie, à la justice, à la liberté.

ACHETEZ LE TIMBRE POUR LA SOLIDARITÉ SYNDICALE MONDIALE

DANS LE DERNIER NUMERO DE LA « VOIX DES METAUX », NOUS AVONS PRESENTE LE TIMBRE EDITE PAR LA C.F.T.C. QUI EST VENDU AU PRIX DE 1 FRANC DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE POUR LA SOLIDARITE SYNDICALE MONDIALE.

CETTE CAMPAGNE EST MAINTENANT LANCEE. CHAQUE ADHERENT SE DOIT D'ACHETER, DE DIFFUSER, CE TIMBRE DANS SON MILIEU DE TRAVAIL, DANS SON QUARTIER.

LA C.F.T.C. COMPTE SUR CHACUN POUR QUE CETTE ŒUVRE DE PAIX, QU'EXPRIME NOTRE SOLIDARITE AUX SYNDICALISTES DU TIERS MONDE, RENCONTRE PARTOUT LE PLUS FRANC SUCCES.

IL Y A BIENTOT 60 ANS

Le dimanche 11 juin 1905, Le Creusot était en fête, la ville en liesse et partout des écussons portant les deux lettres E. S.

C'est en effet, le centenaire d'Eugène Schneider, le créateur du Creusot.

« Cette ville », dit la brochure de la fête « est une ville unique par ses institutions sociales. Nulle part, l'ouvrier n'est rétribué à un taux si élevé; nulle part, il ne trouve une assistance aussi efficace. A-t-il un malade dans sa famille? Ce malade est soigné pour rien. Est-il vieux, fatigué? il a une pension de retraite suffisante pour vivre chez lui ou bien il est admis gratuitement dans une maison de retraite... »

A noter d'ailleurs que cette journée commença par une bonne œuvre: chacun des pauvres inscrits au bureau de secours de l'usine reçut une pièce de 5 F.

Le clou de la fête fut la cérémonie de l'après-midi autour de la statue d'E. Schneider sous la présidence du descendant de l'auguste fondateur qui se nomme lui aussi Schneider.

M. Burdy, désigné par M. Schneider lui-même, prit la parole pour exalter la mémoire du grand-père; voici quelques extraits de ce discours:

« En 1838-1839 « l'activité toujours plus grande du commerce demandait des bateaux à vapeur. M. Schneider aborda le problème sans hésiter; lui-même assista aux premiers essais et il faillit y laisser la vie mais la Providence veillait sur lui; il ne fallait pas qu'une existence aussi précieuse s'éteignît au début de sa carrière »

E. Schneider était aussi « marchand de canons » et M. Burdy déclara :

« Les canons du Creusot qui ont tonné sur les champs de bataille du Transvaal et dans les plaines de Mandchourie vous ont envoyé, M. Schneider des échos de gloire ».

Quant à l'homme social :

« Nul mieux que lui n'eût l'ardente préoccupation des intérêts matériels, religieux et moraux de son personnel. Par lui, les salaires étaient augmentés spontanément à mesure que l'usine prospérait.

Devançant toujours le progrès des idées libérales et les

prescriptions législatives, il réduisit progressivement la durée journalière des heures de travail et il créa des écoles gratuites..

En cette cité du travail, les églises du Dieu qui lui-même a travaillé et souffert, se fondaient, un vaste hôpital s'édifiait.

Sous la main de M. Schneider l'assistance était partout et toutes les œuvres qui unissent le patron et l'ouvrier se créaient :

C'est dire que les ouvriers ne pouvaient être qu'heureux : « Aussi, sous son influence bienfaisante, cette union basée sur l'affection et la confection réciproques fut réalisée au Creusot plus complètement que dans aucun autre milieu industriel.

Aussi, nulle part on ne vit travailleurs plus librement attachés à leurs tâches, plus heureux des succès de leur usine, plus fiers de la gloire de leur chef ».

En conséquence de quoi :

« Tous ici, vénèrent sa mémoire, et tous aussi, imitant le geste symbolique de la jeune mère assise sur les degrés du piédestal de la statue, s'écrient avec elle, aujourd'hui et toujours : Gloire, honneur, reconnaissance à l'illustre fondateur du Creusot, à son bienfaiteur ! »

Mais hélas, comme partout, il y a des méchants qui troublent une si belle harmonie et M. Burdy déclare que cette cérémonie est aussi, dans l'esprit de tous, un acte de discrète réparation.

« Vos fils apprendront alors, Monsieur, que les déclamations des professionnels du désordre, exploitant à leur profit la crédulité des ouvriers, ont pu un instant se croire maîtres de la situation au Creusot.

Ils sauront aussi qu'un orateur de carrefour a pu impunément prendre d'assaut et d'insulter cette statue de votre grand-père, emblème de l'honneur et du travail

Mais vous pourrez leur dire que vos ouvriers se sont rapidement ressaisis et d'esprit et de cœur, se sont plus étroitement groupés que jamais autour de leur jeune chef ».

Et M. Burdy termina par de vibrants « merci » au nom de tous, le dernier fut :

« Merci aux véritables amis du peuple et des ouvriers ».

GRÈVES DE SEPTEMBRE 1899

AFFICHE DU SYNDICAT DES OUVRIERS METALLURGISTES ET SIMILAIRES DU CREUSOT

Lors de la dernière grève, notre patron nous a accordé 25 centimes d'augmentation. Aujourd'hui les marchandages sont diminués partout, même au-dessous des anciens prix.

Le patron nous accordait, par la parole, la liberté de conscience. Aujourd'hui on veut nous la retirer. Tous les jours se sont des provocations.

Nos réclamations sont tournées en ridicule par l'ingénieur en chef des usines; cet homme prétend faire la police aussi bien en ville que dans l'usine. Nous ne le tolérerons pas.

Nous avons tous à cœur de réclamer au patron l'exécution des promesses faites par lui : la reconnaissance du syndicat — la liberté de conscience : nous voulons vivre en hommes libres — la suppression de la police occulte organisée en grand depuis la dernière grève.

Le comité de grève fait appel à la solidarité prolétarienne. Personne ne trahira la cause si légitime que nous défendons.

AFFICHE DU COMITE DE GREVE DU 29 SEPTEMBRE 1899

Cette affiche a pour but d'établir les responsabilités. Nos camarades ouvriers sont fixés; ils savent qu'à leurs justes réclamations, le maître, mal conseillé, n'oppose que des fins de non recevoir dédaigneuses.

A la paix loyale et durable que nous lui proposons, les conseillers de M. Schneider préfèrent la lutte. Soit, nous l'acceptons. Nous ne l'avons point voulue, mais nous la soutiendrons jusqu'au bout.

Habitants du Creusot, vous savez maintenant de quel côté est le bon droit; à vous, à présent d'accomplir envers les ouvriers, vos concitoyens, votre devoir de solidarité en les soutenant.

Le Comité de grève.

Le dossier des revendications ouvrières que le sous-préfet apporta à la direction était divisé en trois chapitres :

1) Les causes de la grève

Causes réelles, violation du contrat intervenu à l'issue de la grève de juin.

- Sur les salaires.
- Sur la liberté de penser.
- Sur la liberté syndicale.

2) Provocations.

3) Réclamations.

A la protestation des ouvriers au sujet de liste de suspects établis par la direction M. Schneider répondait.

« Il n'est pas de patron qui n'ait senti le besoin d'avoir sur ses ouvriers, des renseignements aussi exacts que possible.

J'ai demandé à mes chefs de service de m'aider à bien connaître les aptitudes professionnelles et la valeur morale de mes ouvriers. Cela m'est indispensable pour me permettre d'être toujours équitable à leur égard.

C'était en 1899 dans l'entreprise de « l'Ami du peuple et des ouvriers ».

Pour la triste histoire, signalons que les ouvriers qui travaillaient pendant la grève étaient surnommés « SAUCISSONS » à cause des vivres que l'usine leur faisait distribuer pour le repas de midi.

Ces pauvres MM. Martin

Vous connaissez ce qui arrive à ces pauvres Martin? Non? Alors vous ne lisez pas *La Vie Française*? C'est dommage, car vous seriez au courant de la misère qui, à notre époque, frappe tant de pauvres gens.

C'est ainsi que M. Martin père qui s'était constitué en 1948 un portefeuille de 10.000 francs actuels, soit 1 million de l'époque, a vu ce portefeuille atteindre 200.000 francs nouveaux en 1962. Eh bien! celui-ci ne totalisait plus au 15 avril 1964 que 165.355 F soit une dépréciation de 17,5 % en deux ans (vous n'êtes pas obligé de calculer la revalorisation de 10.000 à 165.355. Faites le compte).

Pourtant ajoute *La Vie Française* toutes les valeurs de M. Martin sont de premier plan et il ne voit pas comment il pourrait en acheter de meilleures.

Quant à M. Martin junior, alors là c'est la catastrophe, car est-ce par irréflexion ou par nationalisme, celui-ci ne possède que des valeurs françaises; son portefeuille constitué avec 10.000 francs fin 1958 a valu 29.000 en mars 1962 et ne vaut plus que 23.201 francs.

Autant dire que la misère s'abat également sur tous ces gens qui pourtant se saignent et se privent pour la prospérité économique du pays.

Un bon conseil à vous tous, camarades métallurgistes qui avez vu votre pouvoir d'achat augmenter ces dernières années, soyez prudents pour le placement de votre argent et tant pis pour le patriotisme, achetez plutôt des Philips, du Siemens, de l'American tel and tel, c'est plus sûr; « M. Martin (père), écrit *La Vie Française*, peut se féliciter d'avoir placé une bonne partie de ses capitaux en obligations et en titres étrangers. » Comme disait le général en pensant sans doute à tous ces particuliers : « Malgré les doutes, les aigreurs et les invectives de ceux qui chez nous et ailleurs trouvaient naguère leur intérêt... il s'est levé du fond de notre peuple l'allégre sentiment qu'en somme être la France ça vaut la peine. » Mais tout de même pas celle de voir ses actions baisser à la Bourse parce qu'on a été assez bêtes d'acheter des valeurs françaises.

JEAN-PIERRE.

P. S. — Du 1^{er} janvier 1958 au 1^{er} janvier 1964, l'évolution moyenne des salaires a été de 57,6 %, celle des prix à la consommation de 38,3 % d'où une évolution du pouvoir d'achat de 13,9 % (à comparer avec les portefeuilles des Martin).

Le pour Vous...

TIBOR MENDE
Éditions du Seuil

UN MONDE POSSIBLE

La culture c'est ce qui permet de se situer dans le monde, de le comprendre et pour les syndicalistes que nous sommes, de le transformer.

Le livre de Tibor Mende : « Un monde possible », peut aider à la culture du syndicaliste, à mieux comprendre ce qui se passe dans notre monde de 1964 où des centaines de millions d'hommes veulent « participer à quelque chose de plus exaltant que la survie et la procréation... » et qui « par dessus tout aimeraient au moins voir leurs souffrances inutiles devenir, à travers un accomplissement, des souffrances fécondes ».

La première partie de l'ouvrage s'intitule de « Bandung à la Lune », elle attire l'attention sur l'attitude de l'occident face à un monde qui comptera une population de six milliards d'habitants d'ici trente-cinq ans et sur « l'invitation à venir changer ce monde mal

N'oublions pas par ailleurs que tous les anciens pays coloniaux ont vu « la valeur de leurs exportations réduite à la moitié ou au tiers de ce qu'elles étaient quelques années auparavant », qu'en 1935, un Brésilien qui devait offrir 25 sacs de café pour une automobile Ford, doit en donner aujourd'hui plus de 200 en échange, « que pour chaque heure que l'ouvrier occidental passe devant sa machine, le cultivateur de jute, de café ou de canne à sucre doit passer chaque jour dans son champ des périodes de travail de plus en plus longues ».

Le dernier chapitre : « Un monde possible », est aussi le titre de cet ouvrage.

A ceux qui déclarent que l'aide est coûteuse, Tibor Mende rétorque que « l'aide fournie par les Etats-Unis, l'Europe occidentale et le Japon atteint actuellement un total annuel de 8 à 9 milliards de dollars environ,



Une école d'apprentissage en Libye. Combien faudrait-il dans le monde ouvrir de telles écoles

organisé, sous alimenté et à moitié développé, à transformer les multitudes naguère colonisées et indigentes en consommateurs véritables, et, ce faisant, à assurer la prospérité continue de l'occident et à tarir la source principale de son insécurité ».

« De la Lune à six milliards de consommateurs », tel est le titre de la deuxième partie.

Il ne suffit pas, en effet, de vouloir atteindre la lune et oublier les graves problèmes qui se posent aux hommes de notre planète qui peuvent « s'habituer à tout, même à la faim mais pas à l'humiliation ».

L'auteur écrit qu'« imaginer que la simple injection de capitaux et d'assistance technique... puisse mettre en mouvement la chaîne des initiatives positives qui mènent au développement économique systématique est à peu près aussi réaliste que de croire qu'un comprimé de vitamine puisse placer un éléphant sur une orbite autour de la terre ».

Il faut aussi « réviser nos idées en maints domaines », prendre des risques et notamment cesser « de nous aliéner les pays décolonisés par une politique empreinte d'un anticommunisme obsédant ».

soit 7 % de ce que ces pays dépensent pour l'armement, soit 1/4 seulement de ce que les Etats-Unis se préparent à dépenser pour un aller et retour de trois personnes sur la lune ».

Bien sûr, cela pose de nombreux et complexes problèmes, mais l'isolationnisme occidental non seulement serait un crime mais aussi nous conduirait à être « comme l'Empire romain, un monde rude et sans cœur, condamné à soutenir d'interminables guerres de frontières »...

« L'humanité est obligée de se consacrer à la recherche d'un ordre mondial qui la libérerait du danger de l'autodestruction ».

Ce livre vient à son heure et démontre combien fausses et imbéciles sont les thèses d'un Raymond Cartier, car le monde isolationniste qu'il nous propose nous conduit finalement à l'autodestruction.

Le seul monde possible c'est celui de la solidarité, de la coexistence et de la compétition pacifiques, d'une autorité mondiale capable de concilier le progrès et la sécurité pour tous.

V M INFORMATIONS PRATIQUES

PRIME D'ANCIENNETE POUR LES OUVRIERS

Dans un certain nombre d'entreprises, et grâce à l'action syndicale, le paiement de la prime d'ancienneté est obtenu pour les ouvriers. Parmi les récents résultats, signalons :

CHEZ WURTH-TRECA, REICHSHOFFEN (BAS-RHIN) :

Les nouveaux taux en vigueur au 1^{er} juin sont :

4 à 6 ans d'anc. :	2 %	sur les salaires
7 à 9 ans d'anc. :	5 %	»
10 à 12 ans d'anc. :	8 %	»
13 à 15 ans d'anc. :	10 %	»
16 à 20 ans d'anc. :	12 %	»
21 à 25 ans d'anc. :	14 %	»
plus de 25 ans d'anc. :	15 %	sur les salaires.

INA : ROULEMENT A HAGUENEAU (BAS-RHIN) :

A partir du 1^{er} janvier 1964, les ouvriers bénéficient des mêmes avantages que les mensuels, à savoir 3 % après 3 ans d'ancienneté, 6 % après 6 ans, etc.

GARANTIES DE SALAIRES AUX CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE

Les négociations engagées depuis le 12 février 1964 à la suite des compressions de personnel décidées aux Chantiers de l'Atlantique, à Saint-Nazaire, ont abouti à un règlement d'ensemble dont l'un des éléments déterminant est l'accord, conclu le 4 mai 1964, entre la direction des Chantiers et les syndicats :

La conclusion de cette négociation fait bénéficier le personnel licencié (246 personnes) ou « pré-retraité » (354 personnes) d'une garantie de salaire correspondant à 90 % du salaire personnel, base 40 heures (90 % de la rémunération pour les O.S. et les O.P. et à 95 % pour les manœuvres).

Cette garantie jouera :

— pour le personnel licencié : pendant 365 jours, pour ceux âgés de moins de 50 ans, pendant 609 jours pour ceux âgés de plus de 50 ans ;

— pour le personnel « pré-retraité » âgé de 62 ans au 5 avril 1964, jusqu'à l'âge de 65 ans.

L'accord conclu le 4 mai est complété par une convention entre les Chantiers de l'Atlantique et le Fonds National de l'Emploi (portant essentiellement sur le maintien des allocations de chômage, des cotisations, etc.).

Enfin, une convention entre l'U.N.E.D.I.C. et le Fonds National de l'Emploi doit également permettre l'intervention du régime d'aide aux travailleurs sans emploi de l'industrie et du commerce.

La garantie de salaire est alimentée (hypothèse d'un salaire horaire de 3 F), pour 80 % par les contributions de chômage des caisses publiques et les allocations spéciales des A.S.S.E.D.I.C., pour 4 % par une contribution complémentaire du F. N. E. et pour 6 % (+ cotisations pour retraite complémentaire) par le Fonds de garantie sociale de l'entreprise.

Ces dispositions intéressent seulement les 600 licenciés des Chantiers de l'Atlantique, les négociations se poursuivent en ce qui concerne les 979 autres licenciés — durant la période du 31 décembre 1963 au 12 mars 1964 — des entreprises métallurgiques de Saint-Nazaire.

Ce que vous devez savoir

LE TRAVAIL A MI-TEMPS

Devant l'offensive des milieux patronaux gouvernementaux et de certaines associations tendant à présenter le travail à mi-temps comme une solution valable pour les femmes, la C.F.T.C. s'élève contre la campagne actuelle en faveur de la généralisation du travail à temps partiel pour les femmes, généralisation qui aboutirait à une plus grande exploitation de la main-d'œuvre féminine.

La C.F.T.C. rappelle que les travailleurs et travailleuses aspirent à une réduction générale de la durée hebdomadaire du travail avec maintien du pouvoir d'achat.

CONGRES DU P.C.

Le XVII^e congrès du P.C. s'est tenu du 14 au 17 mai 1964. Parmi les élus du bureau politique, il faut noter : B. Frachon, secrétaire général de la C.G.T., G. Frischmann, secrétaire général de la Fédération P.T.T. ; G. Seguy, secrétaire général des Cheminots ; H. Krasucki, secrétaire confédéral de la C.G.T.

Parmi les membres du Comité central :

Calvetti, G. Joannes, B. Jourdhul, A. Merlot, A. Buchmann, membres de la Commission administrative de la C.G.T.

ADIEU A CALLIES

M. Callies (prononcez Callie) s'en est allé ; il a démissionné de son poste de président du conseil d'administration de Bull.

Les Callies, propriétaires des papeteries Aussedat, fabricants de papier tabulating, qui avaient échoué devant le barrage de l'I.B.M. s'intéressèrent à Bull dès sa fondation en 1931.

Ils étaient apparentés par trois mariages au seigneur du pneumatique Michelin qui aida ses gendres à prendre pied sur le marché.

Joseph Callies avait succédé à son frère comme président directeur général en 1948.

Le nouveau président directeur général s'appelle G. Vieillard (sans doute en signe de roujissement).

☆

HOUSSES AUTO
REMISE spéciale 15%
du FABRICANT
CATALOGUE GRATUIT
Production Française Artisanale
SERVICE - M
22, r. la Tour d'Auvergne - PARIS-9^e
TRU. 21-61
HOUSSES GARAGE

☆

VA CAN CES...

SAINT-PARDOUX-LA CROISILLE (Corrèze), Hôtel BEAU SITE, F. cuis., excursions, pêche, repos. Env. dépliant.

PRINTEMPS et ETE en ESPAGNE, 40 km. de Port-Bou, 70 km. de Perpignan. Prix pension absolu, tout compris, oct., 14 F, juin-sept., 16 F, réduction enfants ; juillet-août, 20 F. Sable, soleil. Ambiance sympathique, cuis. exc., club jeune. Renseignem. réserve, écr. français **HOSTAL MODERNO, ROSAS, Costa Brava.**

VOUS AUREZ VOTRE situation assurée

en devenant **TECHNICIEN** dans l'une de ces **branches d'avenir** lucratives et sans chômage

QUELLE QUE SOIT VOTRE INSTRUCTION préparez un **DIPLOME D'ETAT** C.A.P. B.E.I. - B.P. - B.T. INGENIEUR

avec l'aide du **PLUS IMPORTANT CENTRE EUROPEEN DE FORMATION TECHNIQUE**

PAR CORRESPONDANCE Méthode révolutionnaire (brevetée) Facilités : Alloc. familiales, Stages pratiques gratuits dans des Laboratoires ultra-modernes, etc... **NOMBREUSES REFERENCES d'anciens élèves et des plus importantes entreprises nationales et privées**

ELECTRONIQUE - ELECTRICITE - RADIO - TELEVISION - CHIMIE - MECANIQUE - AUTOMATION - AUTOMOBILE - AVIATION - ENERGIE NUCLEAIRE - FROID - BETON ARMÉ - TRAVAUX PUBLICS - CONSTRUCTIONS METALLIQUES, ETC.

DEMANDEZ LA BROCHURE GRATUITE N° 40 à :

ETMS ECOLE TECHNIQUE MOYENNE ET SUPERIEURE
36, rue Etienne-Marcel - Paris 2^e
Pour nos élèves belges : BRUXELLES : 22, Av. Huart-Hamoir - CHARLEROI : 64, Bd. Joseph II

V^e CONGRÈS DES SYNDICATS YOUGOSLAVES

Le V^e congrès des syndicats yougoslaves s'est tenu à Belgrade du 20 au 25 avril 1964 : 1 300 délégués des syndicats représentant 2 700 000 adhérents, soit 80 % des salariés et 94 délégués étrangers dont Pierre Jeanne, représentant la C.F.T.C., ont participé à ce congrès. Outre le rapport d'activité et l'élection des 183 membres du conseil central et des 7 mem-



Pierre Jeanne apportant le salut de la C.F.T.C. aux congressistes yougoslaves

bres de la commission de contrôle, les congressistes ont discuté en 5 commissions où il y eut 281 interventions, des problèmes du système socio-économique, des questions qui se rapportent à la prise de décisions de l'autogestion des organisations économiques et de la répartition des revenus selon le rendement, du rôle de la commune et du développement des activités non-économiques, des conditions de travail et de vie

des travailleurs, des problèmes du mouvement syndical international.

Un incontestable souci d'une plus grande démocratie ressort des travaux de ce congrès : certes, en Yougoslavie comme dans les pays communistes, c'est le parti communiste qui est le guide et la conscience des travailleurs et par voie de conséquence le syndicalisme n'est pas indépendant du parti.

Les critiques n'ont pas manqué pour autant, tant les réunions préparatoires du congrès qu'au congrès lui-même, critiques notamment contre la centralisation, le bureaucratisme ; de même a été réaffirmée la volonté d'associer un nombre toujours plus grand de travailleurs à l'autogestion et aux activités syndicales.

Sur le plan international, le président des syndicats affirma à plusieurs reprises la volonté des syndicats yougoslaves de développer l'activité internationale sur la base « de l'égalité de l'esprit démocratique, de l'autonomie, de la non-ingérence dans les affaires d'autrui, de la reconnaissance du droit de chaque pays et de sa classe ouvrière de se prononcer sur leurs intérêts, de trouver leurs solutions et de choisir leur voie et leurs méthodes ; l'orientation et l'affiliation internationale relevant également du droit absolu de chaque organisation ».

L'hospitalité yougoslave a été vraiment fraternelle, les délégués étrangers ont pu en faire l'expérience ; la traduction des textes de congrès en plusieurs langues, la traduction simultanée des interventions de congrès, la mise à la disposition d'interprètes, les différents contacts ont rendu ce congrès intéressant et fructueux.

La Yougoslavie a trouvé une voie originale vers le socialisme et son expérience économique-sociale n'est pas sans intérêt pour les syndicalistes et pour les travailleurs français ; par ailleurs, les contacts par-dessus les frontières géographiques et idéologiques surtout comme c'est le cas, lorsqu'elles se font dans l'hospitalité des hommes, mais aussi aux idées d'autrui, ne peuvent que contribuer à la paix et à la solidarité internationale.

La C.F.T.C. et les TRAVAILLEURS ESPAGNOLS

Lors de sa session des 29 et 30 mai, le Comité national de la C.F.T.C. a souligné l'importance qu'il accorde aux problèmes de l'Espagne.

Après avoir réaffirmé avec force la profonde solidarité qui unit la C.F.T.C.

— aux travailleurs d'Espagne qui, par leurs manifestations de masse le 1^{er} mai 1964, ont fait de cette date une étape importante de la lutte qu'ils mènent pour la restauration de la démocratie et de la liberté dans leur pays,

— aux mineurs des Asturies et des autres régions qui, au mépris des pressions, des brimades et des arrestations ont soutenu pour la troisième fois en 3 ans une longue et pénible grève, le Comité national a souligné également cette solidarité qui nous unit aux métallurgistes de Bilbao à l'occasion de leur grève du 14 mai dernier, et « au peuple espagnol tout entier qui prouve par une pression de plus en plus puissante et organisée sa volonté de rejeter radicalement un régime qui méprise les plus élémentaires libertés ».

Le Comité national demande :

— aux autorités françaises de ne rien faire qui cautionne le régime actuel et retarde l'instauration d'une véritable démocratie ;

— à tous les gouvernements des pays membres de la C.E.E. d'opposer sans équivoque un refus à l'adhésion ou à l'association de l'Espagne au Marché commun tant que le régime dictatorial actuel restera au pouvoir.

Il rappelle que la C.F.T.C. est, avec la C.I.S.C., engagée sans réserve dans la lutte des travailleurs

d'Espagne, pour l'instauration de la liberté syndicale et de toutes les libertés, aux côtés des organisations syndicales démocratiques d'Espagne (C.N.T., U.G.T., S.T.V.).

Le Comité national formule enfin le vœu que dans un avenir proche, grâce aux efforts conjugués de tous les démocrates, une Espagne libre, politiquement renouée, retrouve sa personnalité et la place qui lui revient dans l'Europe et dans le monde.



LES SYNDICATS AMÉRICAINS ET LA POLITIQUE SALARIALE

Le comité exécutif de la centrale syndicale A.F.L.-C.I.O. vient de s'opposer à la politique des revenus préconisée par le Président Johnson. Celui-ci voudrait que les salaires ne progressent pas plus vite que la productivité.

Les dirigeants de la centrale américaine estiment qu'une telle limitation serait inéquitable si elle ne s'appliquait pas en même temps aux prix et aux profits.

Les syndicats vont développer leurs revendications pour des salaires plus élevés, une semaine de travail plus courte et une amélioration générale de la condition des salariés.

MORT DE NEHRU

PREMIER MINISTRE INDIEN

M. Jawaharlal Nehru, premier ministre de l'Inde aux 450 millions d'habitants, est décédé le 27 mai dernier.

Disciple et successeur de Gandhi, Nehru fut l'homme qui eut, pour créer l'Union indienne, à unifier quelque 570 Etats princiers.

Adeptes, comme Gandhi, de la doctrine de la non-violence, Nehru était le symbole de ce qu'on appelle le tiers-monde. Avant d'accéder, en 1947, à la plus haute responsabilité, ce fut dans la longue lutte pour l'indépendance de l'Inde, dans ses treize années de prison, qu'il se forma sa personnalité politique.

C'est M. Lal Bahadur Shastri, ministre d'Etat dans le gouvernement Nehru, qui a été désigné comme Premier Ministre.

PREMIER MAI A ALGER

Le 1^{er} mai à Alger a été marqué par des manifestations de masse et un vaste défilé dans lequel notamment étaient représentés les divers corps de métiers (ci-dessous, les travailleurs de la presse).



Pour une véritable DÉMOCRATIE EUROPÉENNE

Voilà quelques semaines s'est tenue, à Strasbourg, la troisième conférence européenne de la C.I.S.C., à laquelle participaient plus de 150 délégués des confédérations européennes membres de notre internationale. Parmi les quatre rapports qui furent discutés, l'un d'entre eux, établi par une équipe animée par Gérard Esperet, s'intitulait : Pour une véritable démocratie européenne

Des diverses idées forces de la résolution issue de ce rapport soulignons notamment :

— Le pouvoir démocratique doit, en respectant les libertés fondamentales, s'appuyer sur la représentation des peuples : qu'en conséquence, ce principe doit s'appliquer à la construction européenne actuellement en cours.

— Le capitalisme moderne, dans la mesure où il exerce une influence considérable, sur l'ensemble de la vie économique et politique, nationale et internationale, n'est pas à même de garantir et de promouvoir une communauté d'hommes libres et responsables.

— Le mouvement syndical doit participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la démocratie économique européenne.

La conférence exige en conséquence :

— Qu'en matière de politique économique et sociale toute nouvelle initiative ne soit prise qu'avec l'approbation réelle et le contrôle démocratique du Parlement européen.

— L'élaboration d'un plan européen de 5 ans, tant au niveau global qu'au niveau des secteurs.

— La création d'un bureau européen de programmation assisté d'une commission de planification comprenant des représentants des employeurs, des travailleurs et de l'administration.